

résolution bien arrêtée « de devenir un saint religieux, » joyeux et alerte, il prit le train qui devait le conduire à Pau (Basses-Pyrénées, France) au noviciat des Frères-Mineurs.

Il y arriva le 5 Août, et le 14 du même mois, il fut appelé à l'honneur tant désiré de porter les livrées séraphiques.

Il faudrait dire ici sa joie et ses impressions, il les a consignées dans des lettres que nos lecteurs liront avec profit et plaisir dans sa vie écrite par le P. Norbert. — Qu'il nous suffise de dire qu'au noviciat le Fr. Arsène devint, tout de suite, le type et le modèle du religieux. — Son gardien disait de lui : « Regardez-le, il vient d'arriver, et il a déjà la tenue d'un ancien religieux. » C'était vrai, il montra dès lors ce qu'il devait être toute sa vie : un modèle accompli des vertus religieuses, modeste, ne cherchant qu'à se taire et à se cacher. Très grave dans son maintien et dans ses paroles, cependant son caractère était toujours gai. Alors que les pénitences du noviciat fatiguent et quelquefois exténuent les novices, Fr. Arsène se sentit fortifié après une quinzaine de jours du régime de la communauté : c'est qu'il avait trouvé le lieu de son repos.

En parcourant les lettres qu'il écrivit durant ce temps à sa famille, on reste doucement ému, sous le charme de cette pensée que le religieux, qui dit adieu aux parents, ne renonce pas à les aimer : loin de là, l'affection naturelle s'avive et s'épure, par suite de la séparation, à la flamme de la divine charité qui a sa source dans le Cœur de Jésus. Notre novice priait beaucoup pour les siens, leur adressait de temps en temps de pieuses missives qui étaient toujours des exhortations à mieux aimer et à mieux servir le bon Dieu.

Cependant l'année du noviciat s'écoulait rapidement : Fr. Arsène voyait arriver avec anxiété et avec joie tout à la fois le moment où il allait s'engager dans la voie de la perfection par les trois vœux de religion : il se demandait s'il était bien préparé, mais il lui tardait aussi d'être Frère-Mineur.

Sur ces entrefaites, les fameux décrets d'expulsion contre les Ordres religieux furent votés en mars 1880. — Fr. Arsène ne s'en troubla point, et continua son noviciat sous le regard de Dieu.

L'orage grondait sourdement au dehors, mais le jour fixé pour la profession de notre Novice arriva avant que la foudre eût